

Atelier de consultation collective et territoriale

Votre organisation / juridiction : tribunal judiciaire de Saumur

Date de l'atelier : 24 novembre 2021

Nombre de participants à l'atelier : 3

Informations sur les participants : magistrats (président, procureur, vice-président)

Restitution des échanges :

Thématique : Simplification de la procédure pénale	
Problématique / enjeu identifié :	Idées /propositions d'amélioration pour répondre à la problématique / enjeu :
Déjudiciarisation pour désencombrer la juridiction pénale	<p>Certains délits nous paraissent pouvoir être traités par l'autorité administrative :</p> <p>Les délits routiers pour les primo-délinquants qui sont en général sanctionnés par une suspension ou retrait du permis de conduire</p> <p>Les délits dans les matières techniques (urbanisme, consommation, environnement, coordination des transports) avec la possibilité pour les administrations compétentes de proposer des transactions, une obligation de mise en conformité, une amende forfaitaire.</p>
Simplifier les procédures et recentrer l'intervention du juge	<p>Le parquet pourrait prononcer les peines dans le cadre de la CRPC, sans nécessité d'une homologation du magistrat du siège, en tout cas pour les délits de moindre gravité. Les garanties pour le justiciable nous paraissent en effet suffisantes : assistance obligatoire d'un conseil, possibilité de refuser la peine proposée et de demander à être jugé par un tribunal, appel possible de l'ordonnance. Un renvoi sur intérêt civil serait prononcé en cas de présence de victimes. Il faudrait cependant dans ce cas que le statut des magistrats du parquet soit aligné sur celui du siège pour garantir son indépendance.</p>

Garantir l'indépendance de la justice pour les infractions les plus graves	Nous ne sommes pas favorables à la suppression du juge d'instruction, qui nous paraît être une garantie d'impartialité dans les enquêtes sensibles.
Conserver au juge un rôle central dans la recherche de la preuve et l'instruction des dossiers	Nous ne sommes pas favorables non plus à une évolution vers un système accusatoire. Il nous semble que notre système permet déjà aux parties de produire des éléments dans une procédure pénale et que le contradictoire est déjà très présent. Le système accusatoire renforcerait le caractère inégalitaire entre les parties en fonction des moyens dont elles disposent pour assurer leur défense.
Améliorer l'efficacité de la lutte contre les infractions économiques et financières	Renforcement du nombre et de la formation des OPJ éco-fi.

Thématique : Simplification de la procédure civile	
Problématique / enjeu identifié :	Idées /propositions d'amélioration pour répondre à la problématique / enjeu :
Développement des MARD	<p>Deux idées qui permettrait de rendre leur recours plus effectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévoir une sanction lorsqu'une partie, ayant donné son accord pour une mesure de médiation, ne se présente pas au premier rendez-vous du médiateur. Ce pourrait être une amende civile prononcée par le juge en charge du dossier ou le juge en charge des MARD. <p>Permettre au juge d'ordonner une mesure de médiation même en l'absence d'une des parties, dès lors que les parties présentes ont, elles, donné leur accord. De même, permettre au juge d'homologuer un accord trouvé en médiation même en cas d'absence d'une des parties lors du processus de médiation, dès lors que cette partie ne s'est pas expressément opposée à cet accord</p>

<p>Améliorer l'efficacité de la mise en état</p>	<p>Plusieurs idées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A l'instar de ce qui se fait aux Pays-Bas, assurer une meilleure information des parties qui s'engagent dans un procès civil, en les informant du délai prévisible du traitement judiciaire de l'affaire (normes à établir en fonction du type de dossier) et des possibilités de recourir à une MARD. - Prévoir une audience de mise en état au bout de six mois de mise en état avec présence effective des conseils des parties et de leurs conseils pour faire le point sur l'avancée de la procédure et établir un calendrier de procédure pour la suite. Cette audience relai permettrait d'éviter que des dossiers civils s'éternisent dans cette phase de mise en état et d'envisager à ce stade le recours encore possible à une médiation. - Prévoir une sanction efficace pour le défaut de conclusions après injonction, par exemple, l'interdiction de solliciter un article 700 pour l'avocat défaillant.
<p>Résorption des stock</p>	<p>Mesures pour aider les juridictions à traiter leurs stocks de dossiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Également à l'instar de ce qui se fait aux Pays-Bas, permettre des transferts de dossiers d'une juridiction à une autre lorsqu'une juridiction connaît un retard important et des délais de traitement problématiques. Cette organisation permettrait d'éviter une inégalité trop importante des délais de traitement sur le territoire. - Créer des postes de juristes assistants placés, permettant de venir au soutien de juridiction en difficulté sur des durées limitées

Thématique : pilotage des juridictions	
Problématique / enjeu identifié :	Idées /propositions d'amélioration pour répondre à la problématique / enjeu :
Maintien d'une justice de proximité	Il nous a semblé essentiel de rappeler l'importance de maintenir une justice de proximité, notamment dans des contentieux concernant des personnes en situation précaire et les contentieux de masse : tribunal pour enfants, juge aux affaires familial, juge du contentieux et de la protection, juge de l'application des peines, juge de l'exécution, juge des tutelles, tribunal correctionnel, tribunal de police.
Pilotage au niveau départemental	En revanche, il peut se concevoir qu'administrativement, ces tribunaux de proximité relèvent du même tribunal judiciaire départemental unique afin de s'aligner sur l'organisation administrative des partenaires. Des chefs de service auront la responsabilité de l'organisation des services au sein du tribunal de proximité.

Thématique : justice économique et sociale	
Problématique / enjeu identifié :	Idées /propositions d'amélioration pour répondre à la problématique / enjeu :
Amélioration de la qualité des jugements rendus par les tribunaux compétents en matière sociale et économique et réduction du taux d'appel	Envisager la présence d'un juge judiciaire dans les compositions du tribunal de commerce et du conseil des prud'hommes, à l'instar du tribunal paritaire des baux ruraux. Ce panachage permet une bonne complémentarité entre le professionnel du droit qu'est le juge et les membres représentants le secteur concerné
Simplification en matière de traitement judiciaire des entreprises en difficulté	La dualité de compétence en matière de procédures collectives (tribunal de commerce/tribunal judiciaire) nous semble devoir être abandonnée dans un souci de simplification de l'organisation judiciaire et

	d'une meilleure spécialité des acteurs.
--	---

Thématique : justice pénitentiaire et de réinsertion	
Problématique / enjeu identifié :	Idées /propositions d'amélioration pour répondre à la problématique / enjeu :
Maintien du contrôle du juge dans la phase post-sententielle	Nous pensons qu'il est important que le juge garde sa compétence en post-sententiel, sans abandon de ce domaine à l'administration pénitentiaire.
Développement, crédibilité et efficacité des mesures alternatives à l'incarcération et notamment de la mesure de placement extérieur.	Développer les aménagements de peine structurant tels que la mesure de placement extérieur. Cette mesure permet une prise en charge globale du condamné et une surveillance renforcée. Le financement des structures associatives conventionnées pour l'accueil des placements extérieur est inadapté puisqu'il repose sur un prix de journée insuffisant et ne permettant pas un financement pérenne et sécurisé. De plus, l'enveloppe dédiée par l'administration pénitentiaire pour le financement des placements extérieurs est régulièrement épuisée avant la fin de l'année. L'offre de placements extérieur est très inégale sur le territoire et il est nécessaire de créer au moins une structure de placement extérieur dans chaque département permettant l'accueil de plusieurs dizaines de détenus.

Thématique : évolution des missions et des statuts	
Problématique / enjeu identifié :	Idées /propositions d'amélioration pour répondre à la problématique / enjeu :
Maintien d'un corps unique de magistrat	Nous sommes opposés à la scission du corps des magistrats. L'exercice au cours d'une même carrière de fonctions au siège et au parquet est une richesse et source de compétence.
Indépendance du parquet	Nous sommes favorables à l'alignement du statut du parquet sur celui du siège en

	<p>terme de nomination et discipline. La réforme du statut du parquet est une gage d'indépendance de la justice.</p>
<p>Éviter une précarisation des emplois justice</p>	<p>Nous sommes inquiets sur la multiplication des statuts précaires des personnels recrutés dans les tribunaux (vacataires, contractuels). Nous souhaitons que les postes soient occupés par de vrais greffiers et adjoints administratifs, formés et stables dans leurs fonctions.</p>
<p>Amélioration de l'accompagnement des juridictions sur le plan numérique</p>	<p>Il nous semble indispensable que des postes d'informaticiens de justice soient créés et localisés dans chaque tribunal. L'accompagnement des personnels sur le plan numérique est plus que jamais nécessaire, pour résoudre rapidement les dysfonctionnements et assurer la formation des agents aux nouveaux applicatifs et amener tout le monde à un niveau satisfaisant de l'outil informatique. Trop de temps est perdu en juridiction et les actuels CLI, dont cette fonction support n'est qu'une de leurs missions parmi d'autres, ne peuvent répondre à la demande des agents.</p>